



## Règlement interne au club pour les joueurs MUTATION

Il est prévu dans les règlements du football qu'un joueur voulant changer de club doit s'acquitter d'un droit de mutation. Ce droit est pris en charge par le club.

Article 41 Frais administratifs de changement de clubs			
FRAIS ADMINISTRATIFS DE CHANGEMENT DE CLUB	01/07/2026 au 31/08/2026	01/09/2026 au 30/09/2026	après le 01/10/2026
<b>Joueurs Libres</b>			
Vétéran, Senior, U20	100	145	165
U19, U18, U17	65	90	110
U16, U15, U14, U13, U12	30	55	75
U11, U10, U9, U8, U7, U6	20	35	45
<b>Joueuses Libres</b>			
Senior F, U20F, U19F, U18F, U17F	65	90	110
U16F, U15F, U14F, U13F, U12F	30	55	75
U11F, U10F, U9F, U8F, U7F, U6F	20	35	45
<b>Joueurs Foot entreprise (uniquement niveau A)</b>			
Vétéran, Senior, U20, U19, U18, U17	65	90	110
<b>Joueurs/Joueuses Futsal (uniquement niveau A)</b>			
Vétéran, Senior, U20, U19, U18, U17	40	60	75
U16, U15, U14, U13, U12	30	45	55
U11, U10, U9, U8, U7, U6	20	35	45
Arbitres (dont 90 euros reversé au club formateur)	180	180	180
Educateurs FFF (dont 90 euros reversé au club formateur)	180	180	180
en cas de double licence : herbe, futsal, entreprise, loisir 1 seule licence est facturée			

En contrepartie de cette prise en charge, **le joueur s'engage pour la saison complète avec le club.**

Si le joueur décidait de quitter le club en cours de saison, le club ne donnerait son accord qu'à la condition où le joueur rembourse les frais engagés.

Ce règlement étant sur le site du club, il est donc ainsi à la vue de tous.

Le Président,

*Francis Bertrand*

**AS NOAILLES CAUVIGNY**

**BP 25**

**NOAILLES 60430**

